



Réf. : ER029-E26

Septième appel d'offres photovoltaïque lancé en 2025

Aperçu sur le concept et le déroulement de l'appel d'offres

Un cahier des charges portant sur la réalisation et l'exploitation de centrales de production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque, situées au Luxembourg, a été publié le 19 juillet 2025. Celui-ci a différencié entre quatre lots : terrains industriels > 500 kW et ≤ 20 MW (lot 1); toitures de bâtiments (lot 2 ; subdivisé en un sous-lot 2a (> 200 kWc et ≤ 500 kWc) et un sous-lot 2b (> 500 kWc et ≤ 3 MW)) ; « innovant » sur un Bâtiment : toitures avec modules légers, modules en façade (lot 3 ; subdivisé en un sous-lot 3a (> 200 kWc et ≤ 500 kWc) et un sous-lot 3b (> 500 kWc et ≤ 3 MW)) ; ombrières et bassins d'eau (lot 4 ; subdivisé en un sous-lot 4a (> 200 kWc et ≤ 500 kWc) et un sous-lot 4b (> 500 kWc et ≤ 3 MW)).

La période de candidature s'étendait sur plus de quatre mois, jusqu'au 28 novembre 2025 à 12.00 heures. Le classement des offres reçues dans le délai imparti, et non éliminées en vertu d'un non-respect des dispositions du cahier des charges, est effectué comme suit :

- par rémunération de référence croissante; cette référence doit être inférieure ou égale à la rémunération plafond pour le (sous)-lot concerné (Lot 1 : 85 €/MWh, Lot 2a : 105 €/MWh, Lot 2b : 100 €/MWh, Lot 3a : 130 €/MWh, Lot 3b : 125 €/MWh, Lot 4a : 195 €/MWh, Lot 4b : 175 €/MWh,).
- en cas d'égalité de la rémunération de référence, par puissance croissante;
- en cas d'égalité de la rémunération de référence et de la puissance, par tirage au sort entre les dossiers ex-æquo.

Pour chaque lot, le ministère retient les offres dans l'ordre croissant du classement obtenu selon la méthode décrite, jusqu'à ce que la dernière offre considérée permette d'atteindre le volume maximal à rémunérer ou, le cas échéant, de le dépasser au maximum de 20 %, conformément aux dispositions de l'article 5 du cahier des charges. Le même article a prévu de pouvoir transférer des capacités non attribuées entre les lots, le cas échéant.

La remise d'une offre vaut engagement du soumissionnaire à respecter l'ensemble des obligations de toute nature figurant dans le cahier des charges en cas de sélection de son offre. Le cahier des charges a été envoyé par courrier électronique à toute partie ayant fait la demande. Les questions relatives à l'appel d'offres ont pu être adressées au ministère jusqu'à un mois avant la date limite de dépôt des offres. Le document « Q&R » a été envoyé, à chaque mise à jour, à toutes les parties qui ayant demandé le cahier des charges. D'éventuelles modifications non substantielles du cahier des charges, ou celles visant à alléger la procédure, peuvent également être communiquées aux parties s'étant manifestées pour recevoir ce document.



Les soumissionnaires retenus bénéficient d'un contrat de prime de marché sur une période de 15 ans pour l'injection de l'électricité produite, établi selon les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 1^{er} août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables et selon les modalités précisées au chapitre 8 du cahier des charges. Le contrat y relatif doit être conforme à un contrat-type à établir par le gestionnaire de réseau concerné, qui doit être approuvé par le régulateur préalablement à la conclusion.

Le fait, pour un soumissionnaire, d'être retenu dans le cadre de l'appel d'offres ne préjuge en rien du bon aboutissement des procédures administratives qu'il lui appartient de conduire. Les coûts de raccordement sont à la charge du soumissionnaire retenu. Le soumissionnaire a été encouragé à faire une demande de pré-étude de raccordement auprès du gestionnaire de réseau concerné, ainsi qu'à solliciter les autorisations, en amont de sa candidature.

Le soumissionnaire dont l'offre a été retenue met en service la centrale dans les conditions du cahier des charges et la réalise conformément aux éléments du dossier de candidature. Les possibilités et modalités de modification sont indiquées dans le cahier des charges. En outre, le soumissionnaire retenu s'engage à ce que la première injection de la centrale intervienne dans un délai de 24 mois à compter de la date d'attribution. Si la première injection intervient dans un délai supérieur à 18 mois (et avant 24 mois) à compter de la date d'attribution, le soumissionnaire se voit imposer une pénalité.

Ci-après, le résumé des offres remises. Aucune offre n'a été remise dans les lots 1 et 3, ainsi que les sous-lots 2a et 4b.

	Lot 2 : toitures de bâtiments <u>2b</u> : 500 kW ≤ 3 MW	Lot 4 : ombrières et bassins d'eau <u>4a</u> : 200 kW ≤ 500 kW
Offres soumises	2	3
Offres retenues*	1	2

*0 offre non conforme, 2 offres éliminées après application de la clause de compétitivité

Ci-après, le résumé des résultats :

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
Rémunération de référence maximale (€/MWh)	85	2a : 105 2b : 100	3a : 130 3b : 125	4a : 195 4b : 175
Moyenne pondérée de la rémunération des offres retenues (€/MWh)	-	89,75 (2b)	-	186,88 (4a)
Moyenne pondérée totale (€/MWh)	120,59			



	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
Puissance à allouer (MW)	25	10 2a : 3 MW 2b : 7 MW	4 3a : 1,5 MW 3b : 2,5 MW	6 4a : 2 MW 4b : 4 MW
Puissance allouée (MW)	-	1,675	-	0,765
Puissance totale allouée (MW)	2,44 MW (\approx 5,4 %) de 45 MW			



ANNEXE : les projets retenus du septième appel d'offres

Lot 1 : Terrains industriels > 500 kWc et ≤ 20 MWc

Aucune offre n'a été remise

Lot 2 : Toitures de Bâtiments

- ***Sous-lot 2a : > 200 kWc et ≤ 500 kWc***

Aucune offre n'a été remise

- ***Sous-lot 2b : > 500c kW et ≤ 3 MWc***

Classement	Nom du soumissionnaire	Nom du projet	Adresse	Puissance
1	Fixmer S.à.r.l.	Fixmer	2, rue Laangwiss, ZAE Steichen; 4940 Hautcharage	1,675 MWc
<i>Offre éliminée (clause de compétitivité)</i>				3 MWc

Lot 3 : « Innovant » (sur un Bâtiment : toitures avec modules légers, modules en façade)

- ***Sous-lot 3a : > 200 kWc et ≤ 500 kWc***

Aucune offre n'a été remise

- ***Sous-lot 3b : > 500 kWc et ≤ 3 MWc***

Aucune offre n'a été remise

Lot 4 : Ombrières et Bassins d'eau

- ***Sous-lot 4a : > 200 kWc et ≤ 500 kWc***

Classement	Nom du soumissionnaire	Nom du projet	Adresse	Puissance
1	Enerdeal Solar Luxembourg S.à.r.l.	ESL - CID	2, rue de l'Atelier; 4562 Niederkorn	0,265 MWc
2	Enerdeal Solar Luxembourg S.à.r.l.	ESL - Aquasud	3, rue Jeannot Kremer; 4671 Differdange	0,5 MWc
<i>Offre éliminée (clause de compétitivité)</i>				0,48 MWc

- ***Sous-lot 4b : > 500 kWc et ≤ 3 MW***

Aucune offre n'a été remise